

# REPENTIR (PARTIE 2 DE 3): LES CONDITIONS DU REPENTIR

## Évaluation:

**Description:** Les moyens de salut d'un point de vue islamique. Partie 2: Les conditions à remplir pour que le repentir soit valide.

**Catégorie:** [Cours](#) › [Augmenter sa foi](#) › [Le repentir](#)

**Par:** Imam Kamil Mufti

**Publié le:** 18 May 2019

**Dernière modification le:** 21 Sep 2017

## Objectifs

- Apprendre les conditions à remplir pour que le repentir soit valide.
- Apprécier la manifestation de la miséricorde et du pardon d'Allah à travers l'observance des rituels islamiques.
- Être conscient du délai fixé par Allah afin que le repentir soit accepté.

## Termes arabes

- *Salât* - le mot arabe pour désigner une connexion directe entre le croyant et Allah. Plus spécifiquement, dans l'Islam, il fait référence aux cinq prières quotidiennes formelles et constitue la forme de culte la plus importante.
- *Hadith* - (pluriel – *ahadith*) est une information ou une histoire. En Islam, il s'agit d'un récit narratif des paroles et des actions du prophète Mouhammad et de ses compagnons.
- *Wudou* – l'ablution.
- *Hajj* – Un pèlerinage à la Mecque où le pèlerin effectue un ensemble de rituels. Le Hajj est l'un des cinq piliers de l'islam, que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois dans sa vie s'il a les moyens physique et financier de l'accomplir.
- *Kabah* - La structure en forme de cube située dans la ville de La Mecque. Elle sert de point focal vers laquelle tous les musulmans font face lorsqu'ils prient.
- *Sawm* – Le jeûne.
- *Ramadan* - Le neuvième mois du calendrier lunaire islamique. C'est le mois dans lequel le jeûne obligatoire a été prescrit.
- *Tawbah* – le repentir.

Comme pour tous les actes d'adoration dans l'Islam, un pécheur doit se repentir sincèrement auprès d'Allah seul et pour Lui plaire, car il est le seul à pouvoir pardonner

le péché.

***“et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah?” (Coran 3:135)***

L'amour d'Allah doit être la motivation derrière l'acte du repentir, accompagné d'espoir pour sa récompense et de la crainte de son châtime. Le désir ne doit pas être de gagner l'admiration ou les éloges des gens. Il faut confesser ses péchés à Allah car Lui seul peut les pardonner. Si Allah a gardé secrètes les mauvaises actions d'un pécheur, il ne doit pas les révéler à ses amis, comme l'a dit le Prophète:

***«Tous les peuples de ma nation peuvent être pardonnés pour leurs péchés, à l'exception de ceux qui les divulguent.» ( Sahih Al-Bukhari , Al-Tirmidhi , Abu Dawud )***

Certaines conditions doivent être remplies pour que le repentir soit valide. S'assurer que la sincérité soit respectée et que les droits d'Allah et des hommes soient respectés. À partir des divers versets coraniques et de hadiths du Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) on comprends que le repentir n'est valable que si ces conditions sont remplies.

## **1 ère condition: l'arrêter**

S'il est en train d'accomplir ce péché et qu'il se repent, il doit immédiatement l'arrêter. Comment une personne peut-elle s'attendre à ce que son repentir soit accepté alors qu'elle est toujours en train de satisfaire ses désirs? Une expression verbale de remords qui ne s'appuie pas sur une abstinence est un rituel insensé qui manque de sincérité.

## **2 ème condition: regretter**

Ressentir le regret d'avoir péché est l'essence même du repentir. La culpabilité d'avoir péché mène à l'auto-condamnation, sans laquelle une personne savourera le souvenir de ses péchés. Une personne ne doit pas considérer le péché comme minuscule, mais plutôt avoir le sentiment d'avoir agi contre le Magnifique qui l'a créé, l'a pourvu de bienfaits, l'a guidé et a continué à lui verser ses bénédictions. Est-il sage que nous allions à l'encontre de Celui qui est toujours bon avec nous? Si certains ne ressentent pas de remords c'est qu'ils ne se repentent pas vraiment de ce péché, mais ils ne font que répéter des mots sans signification. Ainsi, le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit:

***"Sentir le remords, c'est se repentir." ( Ibn Majah )***

## **3 ème condition: s'engager à ne pas répéter le péché**

Le chagrin doit être accompagné d'une ferme intention de ne pas répéter le péché, sinon comment quelqu'un peut-il se sentir désolé et prévoir de pécher à nouveau? Le vrai chagrin produit un fort désir de ne pas répéter le péché. Allah dit:

***“...et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait...” (Coran 3:135)***

## **4 ème condition: restitution des droits des autres**

Si quelqu'un a violé le droit d'un autre être humain, il doit être rétabli pour garantir son pardon. Par exemple, une personne doit rendre ce qu'elle a volé. Si tel n'est pas le cas, ces droits non rendus seront déduits du "compte" des bonnes actions du pécheur au Jour du Jugement. Si la personne lésée n'est pas disponible, le droit doit être donné à un proche parent. Si aucun parent ne peut être trouvé, il doit être donné aux pauvres. La médisance et la calomnie sont aussi des droits qui doivent être rétablis en recherchant à être pardonné.

Les mauvaises actions du passé sont corrigées en ressentant des remords, le présent en mettant fin au péché, et l'avenir est pris en compte par la ferme résolution de ne pas retourner au péché.

Le vrai repentir implique certains sentiments dans le cœur, des mots qui l'expriment et des actes pour le soutenir. Un pécheur doit être amené à réparer et à redresser la situation. Allah a lié les bonnes actions au repentir:

***“et quiconque se repent et accomplit une bonne oeuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour..” (Coran 25:71)***

Si quelqu'un se repent sincèrement et fait suivre cela par de bonnes actions, non seulement ce péché sera pardonné, mais Allah, par sa Grâce infinie, effacera ces actes pervers de son passé et les transformera en bonnes actions. Allah, le Très Miséricordieux, plein de Grâce, dit:

***“sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne oeuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.” (Coran 25:70)***

La miséricorde divine se manifeste de manière magnifique pour le repentant. Les rituels islamiques ont une dimension spirituelle profonde; ils expient continuellement les péchés des fidèles. *Wudoo*, *Salât*, le jeûne et le *Hajj* effacent les péchés commis conformément à la lettre et à l'esprit de la loi islamique.

### ***Wudou***

**«Lorsqu'un serviteur d'Allah se lave la figure, chaque péché qu'il a contemplé de ses yeux est lavé avec la dernière goutte d'eau. Quand il se lavera les mains, chaque péché qu'elles auront commis sera lavé de ses mains avec la dernière goutte d'eau; et quand il se lavera les pieds, chaque péché vers lequel ses pieds auront marché sera lavé avec la dernière goutte d'eau. Pour qu'il soit pur de tous les péchés. » (Sahih Mouslim)**

## **Salât**

"Les prières obligatoires de celui qui a correctement exécuté le *wudou* selon les ordres d'Allah l'Exalté seront une expiation pour les péchés commis entre eux." (Sahih Mouslim)

## **Le jeûne (Sawm)**

**"Tous les péchés antérieurs de celui qui jeûne le mois du Ramadan avec foi et recherchant sa récompense auprès du Seigneur seront pardonnés." (Sahih Al-Bukhari)**

## **Le Hajj**

**«Quiconque se rend en pèlerinage à la maison sacrée (Kabah), n'a pas de relations sexuelles avec sa femme et ne commet pas de péchés (pendant le pèlerinage) reviendra (sans péché) comme le jour où sa mère l'a mis au monde." (Sahih Al-Boukhari)**

Bien sûr, elles font référence à des péchés mineurs [\[1\]](#) et à des erreurs que l'on peut examiner. En ce qui concerne les plus grands péchés, il faut rechercher le pardon d'Allah, sinon la personne en sera tenue pour responsable le jour du jugement.

## **Repentez-vous avant qu'il ne soit trop tard**

Allah a fixé un délai pour le repentir. Lorsque la *tawbah* n'est pas un acte de pénitence volontaire, mais qu'elle s'échappe à cause de l'inévitable, elle n'est plus acceptée.

Premièrement, une personne a tous les jours de sa vie pour se repentir, mais lorsque la mort approche, le regret et la peine sont inutiles. Allah nous informe:

**“Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrit : "Certes, je me repens maintenant" - non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que Nous avons préparé un châtiment douloureux.” (Coran 4:18)**

Pour cette raison, une personne doit se repentir de son péché dès qu'elle le réalise. On ne sait pas quand on va mourir, et la mort peut nous saisir avant qu'on ne se repente.

Deuxièmement, le repentir ne sera pas accepté lors de l'apparition de certains des principaux signes du Jour du Jugement, annonçant la fin du monde. Même si les mécréants déclaraient leur croyance en l'islam, ce serait inutile.

«Quand trois choses apparaissent, la foi ne profitera pas à celui qui n'a jamais cru ou n'a tiré aucun bien de sa foi: le lever du soleil depuis son lieu de coucher [2], le faux messie [3] et le bête de la terre [4]. » (Sahih Mouslim)

---

Notes de bas de page: :

[1] La différence entre les grands et les petits péchés sera expliquée dans une leçon ultérieure, si Allah le veut.

[2] Ce jour-là, le soleil se lèvera de l'ouest au lieu de l'est.

[3] Une personne qui apparaîtra à la fin des temps, qui exécutera des exploits surnaturels et fera de fausses déclarations

[4] L'apparition de la "Bête de la Terre" est un autre signe du Jour du Jugement.

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/35/repentir-partie-2-de-3>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.